

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 03438

Numéro SIREN : 572 102 176

Nom ou dénomination : SOGERES

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2024 sous le numéro de dépôt 5060

SOGERES

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.153.424 euros
Siège social : 6, rue de la Redoute – 78280 GUYANCOURT
572 102 176 RCS Versailles
la « **Société** »

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 1^{er} FEVRIER 2024

Le 1er février 2024, à 16 heures, le Président de la Société, Monsieur Bruno VAQUETTE, a pris les décisions portant sur les points suivants :

- Constatation de la réalisation de la condition suspensive nécessaire à l'exercice du mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe CASGRAIN,
- Pouvoirs pour procéder à toutes les formalités légales en découlant.

PREMIERE DECISION

Le Président rappelle que les Associées de la Société lui ont donné, en date du 29 août 2023, tous pouvoirs à l'effet de constater la réalisation de la condition suspensive nécessaire à l'exercice du mandat de Directeur Général de la Société de Monsieur Philippe CASGRAIN et de procéder, en conséquence, à toutes les formalités légales en découlant.

Connaissance prise de l'attestation de décision favorable délivrée par la Préfecture des Hauts de Seine dont une copie lui a été remise ce jour, le Président constate la réalisation de la condition suspensive nécessaire à l'exercice des fonctions de Directeur Général de Monsieur Philippe CASGRAIN.

Compte tenu de ce qui précède, le Président prend acte de la prise d'effet du mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe CASGRAIN à compter de ce jour, et ce, jusqu'à l'issue des décisions relatives aux opérations sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2024. Il exercera lesdites fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, et sera investi, en application de l'article 11.2 des statuts de la Société, des pouvoirs les plus étendus pour prendre en charge la direction de l'ensemble des activités opérationnelles de la « Direction Générale Restauration et Services » de la Société.

DEUXIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

